

Membres en exercice : 29
 Membres présents : 25
 Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KRAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,
 Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KRAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054
 M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN
 Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD
 Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS
 Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2023

Date de publication : 11 AVR. 2023

Délibération n° 2023-028 : Budget annexe Assainissement – budget primitif 2023

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Rappel : en application du principe budgétaire de prudence, le budget est élaboré en prenant en compte uniquement les recettes certaines à la date de son élaboration.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 011	Charges à caractère général	11 000,00 €	Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	4 287,37 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	Ligne 002	Résultat reporté	8 712,63 €
Chapitre 67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €			
TOTAL		13 000,00 €			13 000,00 €

Éléments significatifs :

Contrôles d'assainissement non collectif réalisés par la communauté de Communes
Redevance d'assainissement facturée auprès des clients du service
Correctif sur titres émis

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas de section d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats de l'exercice 2022 et les propositions nouvelles pour l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 13 mars 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique : Décide d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement, par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 13 000 €.

- Section d'investissement : pas de section d'investissement.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Guryan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS